

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1817

23 juillet 2008

SOMMAIRE

Abbey Re Holdings S.à r.l.	87202	J.P. Intérieurs S. à r.l.	87212
Airventures S.A.	87205	Karma S.A.	87206
Amphora Investments S.à r.l.	87177	Lorber SA	87178
Aquila S.à r.l.	87181	Lucretia	87197
Askania S.à r.l.	87177	Masaro Investments S.à r.l.	87190
Atlantic Invest S.A.	87180	Noga S.A.	87180
Badafo Investments S.à r.l.	87170	Nordborn I S.à r.l.	87176
Banque LBLux	87203	OIKO-Consulting, Agence en Marketing	87196
Brenntag FinanceCo I	87203	Palamon Collection Holdco S.à r.l.	87207
BRE/Sweden 2 S.à.r.l.	87216	Parkridge France Offices S.à r.l.	87214
BRE/Sweden 2 S.à.r.l.	87196	Parkridge Holdings Russia Warehouses S.à r.l.	87184
Charterhouse CP2 S.à r.l.	87182	Parkridge Retail Ukraine Goldblat S.à r.l.	87214
Clovis S.A.	87184	Recordati S.A. Chemical and Pharmaceu- tical Company	87176
Cobex Luxembourg S.à r.l.	87206	Santana Holding S.A.	87201
Compagnie Financière et Foncière S.A.	87205	Schindler	87170
Contemporary Real Estate S.A.	87212	Sierra Asset Management Luxembourg S.à.r.l.	87178
Cormoran Participations S.A.	87190	Société Financière European Appraisers	87181
CVI GVF Property Investments S.à r.l.	87206	Sogecore S.A.	87204
Européenne de Courtage (Luxembourg) S.A.	87180	Sogecore S.A.	87202
Europe REJV S.A.	87178	Sogecore S.A.	87202
Evergreen Estates Holding S.A.	87170	SP LUX Properties S.à r.l.	87188
Experta Corporate and Trust Services S.a.,Luxembourg	87198	Stone Investissements S.A.	87181
Financière Versailles S.à r.l. sub 5	87184	Subsea 7 (Luxembourg) Sàrl	87201
Furnimmo S.A.	87178	Swissrisk AG Niederlassung Luxembourg	87205
Geminus S.A.	87201	Swissrisk Financial Systems GmbH Nieder- lassung Luxembourg	87205
GOLDENBURY (Luxembourg) S.A.	87212	Tarizzio S.A.	87204
Harsco Luxembourg S.à r.l.	87203	Valores	87180
Hasa Holding S.A.	87197	Wickler Finance Holding S.A.	87197
Hercules Investments S.à r.l.	87177		
IDEPA Investissements S.A.	87181		
Invista European RE Solingen PropCo S.à r.l.	87210		
IVG EuroSelect The Square Verwaltungs- gesellschaft	87202		

Schindler, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 12, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 3.896.

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la Société du 20 juin 2008, que ce dernier a décidé de prolonger le mandat de la société Ernst & Young S.A., établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, en tant que réviseur de la Société, ceci jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2009.

Pour publication

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008086848/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00953. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Evergreen Estates Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 89.474.

Nous nous sommes démis, avec effet au 14 avril 2008, de notre fonction de Commissaire aux Comptes de la société Evergreen Estates Holding S.A., RCS Luxembourg B 89.474.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Eurocomptes S.A.

Marcel Recking

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008086849/1051/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00249. - Reçu 14,0 euros.*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080099534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Badafo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.862.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Messrs. Raphaël ROZANSKI and David SANA, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "BADAFO INVESTMENTS S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all other matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2008.

Subscription and payment

The two hundred and fifty (250) sharequotas are all subscribed by the public limited company ECOREAL S.A., pre-named.

The subscriber, through its directors, states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

Mr. Paul MARX, docteur en droit, born on November 21, 1947 in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Raphaël ROZANSKI et David SANA, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "BADAFO INVESTMENTS S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription et paiement

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme ECOREAL S.A., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare, par ses administrateurs, et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

87176

Première résolution

Monsieur Paul MARX, docteur en droit, né le 21 novembre 1947 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée. Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI; SANA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juin 2008. Relation GRE/2008/2663. - Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,50 %= 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008088344/231/313.

(080101178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Nordborn I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.949.

Constituée par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 septembre 2006, acte publié au Mémorial C no 2280 du 6 décembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 novembre 2006, acte publié au Mémorial C no 166 du 13 février 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NORDBORN I S. à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008088080/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03418. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Recordati S.A. Chemical and Pharmaceutical Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.154.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RECORDATI S.A. CHEMICAL AND PHARMACEUTICAL COMPANY

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008088088/29/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03466. - Reçu 158,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Askania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.177.

Constituée par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 août 2004, acte publié au Mémorial C no 2194 du 23 novembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 novembre 2006, acte publié au Mémorial C no 171 du 13 février 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASKANIA S. à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008088081/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03440. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Hercules Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 70.558.

Constituée par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 1999 acte publié au Mémorial C n ° 702 du 21 septembre 1999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire le 29 mars 2004, acte publié au Mémorial C n ° 626 du 17 juin 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hercules Investments S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008088079/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03415. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Amphora Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 934.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.406.

Veillez noter qu'en date du 18 juin le nom de l'associé Abacus CI Limited as Trustee of the Bahia Jawad Trust avec siège social au La Motte Chambers, St. Helier, Jersey, JE1-1BJ Grande-Bretagne est désormais changé le nouveau nom est le suivant:

- RBC CI Limited as Trustee of the Bahia Jawad Trust ayant son siège social au La Motte Chambers, St. Helier, Jersey JE1-1PB, Channel Islands, Grande-Bretagne et détient 1.500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Amphora Investments S.à r.l.

Frank W.J.J. Welman

Gérant

Référence de publication: 2008088205/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02953. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Sierra Asset Management Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.470.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088072/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04330. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Europe REJV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.590.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008087945/1005/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02981. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Lorber SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 87.053.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087931/2703/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02201. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Furnimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 73, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.985.

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "FURNIMMO S.A." avec siège social à L-9990 Weiswampach, 147, rue de Stavelot,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 422 du 21 mars 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric THOMMESSEN, juriste, demeurant à B-4780 Saint Vith, 5, Klosterstrasse.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Mike KIRSCH, employé privé, demeurant à Bivels.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ernst THOMMESSEN, retraité, demeurant à B-4780 Saint Vith, 43, Prümerberg.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- augmentation du capital social;
- modification de l'article 5 des statuts;
- modification de l'adresse du siège social.

II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de quatre cent cinquante mille (450 000) euros pour le porter de son montant actuel de cinquante mille (50 000) euros à cinq cent mille (500 000) euros, par la création et l'émission de neuf cents (900) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents (500) euros chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée prend acte de la renonciation des actionnaires actuels de la société à leur droit de souscription préférentiel et admet à la souscription la société anonyme de droit belge "IMMOFIDA", avec siège social à St. Vith, Prümer Berg 43, inscrit au tribunal de commerce d'Eupen sous le numéro 0430272796, constituée suivant acte reçu par le notaire Bernard SPROTEN, de résidence à St. Vith en date du 7 janvier 1987, ici représentée par son administrateur délégué, Monsieur Eric THOMMESSEN, préqualifié.

Ces actions ont été intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de quatre cent cinquante mille (450 000) euros se trouve dès à présent à libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille (500 000) euros. Il est divisé en mille (1000) actions d'une valeur nominale de cinq cents (500) euros chacune."

Troisième résolution

Suite à la modification de la dénomination des rues et de la numérotation des maisons dans la Commune de Weiswampach, l'assemblée générale déclare que l'adresse sociale de la société se trouve désormais à L-9991 Weiswampach, 73, Gruuss-Strooss.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance, après avoir déclaré que le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes est estimé à la somme de trois mille (3 000) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Thommessen, Thommessen, Kirsch, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} juillet 2008. Relation: DIE / 2008 / 5955. - Reçu deux mille deux cent cinquante euros, 0,5 % 2250 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 juillet 2008.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2008088314/234/72.

(080100912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Européenne de Courtage (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 61.200.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087927/2703/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02192. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Atlantic Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 88.990.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087926/2703/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02191. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Noga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 62.682.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/7/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087924/2703/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02189. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Valores, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 11.177.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire tenue le 27 juin 2008

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateurs de Messieurs Jacques LOESCH, Pierre LENTZ et Jean HAMILIUS pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

L'assemblée générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de AUDIEX S.A. pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALORES

Signature

Référence de publication: 2008088404/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Stone Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 80.714.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/7/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087922/2703/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02187. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

SOFEA S.A., Société Financière European Appraisers, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 78.023.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087921/2703/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02186. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

IDEPA Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 129.277.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/7/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087920/2703/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02185. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Aquila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 75.149.

Il résulte d'un contrat de cession daté du 10 juin 2008 que la société ADAM MANAGING SERVICES INC. a transféré la propriété d'une (1) part sociale de la société AQUILA S.à r.l. à la société BOSCOLO INTERNATIONAL S.A.

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008088409/1134/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00914. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Charterhouse CP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.488.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appears:

Charterhouse CP1 S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under number 114.478, Here represented by Mr. Regis Galiotto, jurist, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 19, 2008

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "Charterhouse CP2 S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 114.488, incorporated by a deed of the undersigned notary of February 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Mémorial C") n ° 985 of May 19, 2006 and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of March 13, 2007, published in the Mémorial C n ° 976 of May 25, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at one million three hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (€ 1,387,500.-) divided into fifty-five thousand five hundred (55,500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to decrease the Company's share capital from its current amount of one million three hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (€ 1,387,500.-) by an amount of one million three hundred seventy-five thousand Euro (€ 1,375,000.-) down to twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) through the cancellation of fifty-five thousand (55,000) shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, by reimbursement to Charterhouse CP1 S.à r.l., prenamed, of the nominal amount of one million three hundred seventy-five thousand Euro (€ 1,375,000.-).

IV. Pursuant to the above decrease of capital, article 6, first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The shared capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Charterhouse CP1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 114.478,

ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 juin 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Charterhouse CP2 S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 114.488, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 13 février 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») n ° 985 du 19 mai 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 mars 2007 publié au Mémorial C n ° 976 du 25 mai 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (€ 1.387.500,-) divisé en cinquante-cinq mille cinq cents (55,500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées.

III. L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel d'un million trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (€ 1.387.500,-) à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) par l'annulation de cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) pour un montant total d'un million trois cent soixante-quinze mille Euro (€ 1.375.000,-), par remboursement à Charterhouse CP1 S.à r.l., susnommé, d'un montant en valeur nominale d'un million trois cent soixante-quinze mille Euro (€ 1.375.000,-).

IV. Suite à la réduction de capital ci-dessus, l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 juin 2008, Relation: LAC/2008/25578. — Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008088300/211/95.

(080100980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Financière Versailles S.à r.l. sub 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 89.683.

La nouvelle adresse du gérant, Benoît Chéron est au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Référence de publication: 2008088427/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02586. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080101327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Clovis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 95.065.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 2 juillet 2008 que:

A l'unanimité le conseil a décidé de nommer en qualité d'administrateur-délégué de la société CLOVIS SA Monsieur Corrado COEN, demeurant à I-20100 Milan, Via Vincenzo Monti n. 79/2, né le 8 décembre 1971 à Milan (Italie). Le présent mandat est valable jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2013.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008088399/1895/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04499. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080101137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Parkridge Holdings Russia Warehouses S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 121.245.

In the year two thousand eight, on the eleventh day of June.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA WAREHOUSES S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 121.245, incorporated by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on October 27, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2373, dated December 20, 2006, amended by a deed of Maître Jean SECKLER dated July 11, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1918 dated October 7, 2007 (hereinafter referred to as the "Company"),

The extraordinary general meeting is presided by Mrs. Christelle FRANK, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary Mrs. Barbara IMBS, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutinizer, Mr. Arnaud MONNIER, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the members, by the proxy holders representing the holders, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the members representing the full amount of the corporate capital of EUR 50,000.- (fifty thousand euros) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 Increase of the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary units (the "Ordinary Units") and thirty seven thousand five hundred (37,500) preference units (the "Preference Units" and, together with the Ordinary Units, the "Units"), with a par value of one euro (EUR 1.-) each, to the amount of five million thirteen thousand nine hundred and twenty six euros (EUR 5,013,926.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Units and five million one thousand four hundred and twenty six (5,001,426) Preference Units, with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

2 The subscription and payment of four million nine hundred and sixty three thousand nine hundred and twenty six (4,963,926) additional Preference Units of the Company by Parkridge Holdings Russia Limited, a private limited company, registered with the United Kingdom Companies House under number 5953617, with registered office at The Gatehouse, 16, Arlington Street, GB-SW1A 1RD, London, in satisfaction of a receivable held by Parkridge Holdings Russia Limited towards the Company in an amount of four million nine hundred and sixty three thousand nine hundred and twenty six euros (EUR 4,963,926.-);

3 Amendment of paragraph 1 of article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the planned increase of share capital, which shall henceforth be read as follows: "The subscribed share capital of the Company is fixed at five million thirteen thousand nine hundred and twenty six euros (EUR 5,013,926.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary units (the "Ordinary Units") and five million one thousand four hundred and twenty six (5,001,426) preference units (the "Preference Units", and together with the Ordinary Units, the "Units"), of one euro (EUR 1.-) each";

4 Authorisation to any one manager of the Company and/or any lawyer of the law firm WILDGEN, established in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, to act individually, to amend the members' register of the Company in accordance with the above mentioned increase of capital and sign it, and more generally to carry out any necessary action in relation to the points raised in the agenda of the meeting.

5 Any other business.

Then, the meeting of the members, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberates and passes, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The members resolve to increase the capital of the Company so as to bring it from its present amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary units (the "Ordinary Units") and thirty seven thousand five hundred (37,500) preference units (the "Preference Units" and, together with the Ordinary Units, the "Units"), with a par value of one euro (EUR 1.-) each, to the amount of five million thirteen thousand nine hundred and twenty six euros (EUR 5,013,926.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Units and five million one thousand four hundred and twenty six (5,001,426) Preference Units, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The members resolve to issue four million nine hundred and sixty three thousand nine hundred and twenty six (4,963,926) new Preference Units with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription and Payment

There now appears Mrs. Christelle FRANK, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company Parkridge Holdings Russia Limited, prenamed, by virtue of the presaid power of attorney.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed company Parkridge Holdings Russia Limited for four million nine hundred sixty three thousand nine hundred twenty six (4,963,926) newly issued Preference Units of the Company with a par value of one euro (EUR 1.-) each, such new Preference Units to be issued in satisfaction of the outstanding receivable held by Parkridge Holdings Russia Limited towards the Company in an amount of four million nine hundred sixty three thousand nine hundred twenty six euros (EUR 4,963,926.-).

Evidence of the existence and value of such contribution in kind has been given to the notary in the form of a valuation letter issued by Parkridge Holdings Russia Limited on 23rd May, 2008, wherein the receivable has been described and valued.

The person appearing produces that valuation letter, the conclusion of which is as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable is at least equal to the number and value of the four million nine hundred sixty three thousand nine hundred twenty six (4,963,926) Preference Units with a par value of EUR 1.- (one euro) each;
- we have no further comments to make on the value of the Receivable."

A copy of the valuation letter, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the said subscription is accepted and four million nine hundred sixty three thousand nine hundred twenty six (4,963,926) new fully paid-up Preference Units of the Company are issued and allotted to Parkridge Holdings Russia Limited in satisfaction of the outstanding loan receivable plus accrued interest due by the Company to Parkridge Holdings Russia Limited of four million nine hundred sixty three thousand nine hundred twenty six euros (EUR 4,963,926.-).

Third resolution

The members resolve to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above mentioned capital increase, which shall henceforth be read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is fixed at five million thirteen thousand nine hundred and twenty six euros (EUR 5,013,926.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary units (the "Ordinary Units") and five million one thousand four hundred and twenty six (5,001,426) preference units (the "Preference Units", and together with the Ordinary Units, the "Units"), of one euro (EUR 1.-) each."

Fourth resolution

The members resolve to authorise any one manager of the Company and/or any lawyer of the law firm WILDGEN, established in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Petrusse, to act individually, to amend the members' register of the Company in accordance with the above mentioned increase of capital and sign it, and more generally to carry out any necessary action in relation to the points raised in the agenda of the meeting.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately twenty nine thousand (29000.-€) euros, the deed being registered with the rate of 0,50%.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known, to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société Parkridge Holdings Russia Warehouses S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.245, constituée par un acte notarié de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster daté du 27 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2373 du 20 décembre 2006, modifié par un acte notarié de Maître Jean SECKLER daté du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1918 du 7 octobre 2007 (ci-après dénommée la "Société").

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Mademoiselle Christelle FRANK, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Mademoiselle Barbara IMBS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme Scrutateur Monsieur Arnaud MONNIER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes constituent le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de EUR 50.000.- (cinquante mille euros) sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), et trente sept mille cinq cents (37.500) parts sociales préférentielles (les "Parts Sociales Préférentielles" et, ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales"), avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, au montant de cinq millions treize mille neuf cent vingt six euros (EUR 5.013.926.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires et cinq millions mille quatre cent vingt six (5.001.426) Parts Sociales Préférentielles, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

2. Souscription et paiement de quatre millions neuf cent soixante trois mille neuf cent vingt six (4.963.926) Parts Sociales Préférentielles additionnelles de la Société par Parkridge Holdings Russia Limited, une société à responsabilité limitée, enregistrée au registre du Royaume-Uni sous le numéro 5953617, avec siège social à The Gatehouse, 16, Arlington Street, GB-SW1A 1RD, London, en contrepartie d'une créance détenue par Parkridge Holdings Russia Limited envers la Société d'un montant de quatre millions neuf cent soixante trois mille neuf cent vingt six euros (EUR 4.963.926.-).

3. Modification du paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui devra désormais être lu comme suit: "Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq million treize mille neuf cent vingt six euros (EUR 5.013.926.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et cinq millions mille quatre cent vingt six (5.001.426) parts sociales préférentielles (les "Parts Sociales Préférentielles", et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales"), avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune."

4. Autorisation donnée à tout gérant de la société et/ou à tout avocat de l'Etude WILDGEN, établie à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, avec faculté d'agir individuellement, pour modifier et signer le registre des associés de la Société en considération de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, et plus généralement pour entreprendre toute action nécessaire en relation avec les résolutions ci-dessus.

5. Divers.

Puis, l'assemblée des associés, se considérant comme dûment constituée et convoquée, et ayant approuvé les déclarations du président, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), et trente sept mille cinq cents (37.500) parts sociales préférentielles (les "Parts Sociales Préférentielles" et, ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales"), avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, au montant de cinq millions treize mille neuf cent vingt six euros (EUR 5.013.926.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires et cinq millions mille quatre cent vingt six (5.001.426) Parts Sociales Préférentielles, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Seconde résolution

Les associés décident d'émettre quatre millions neuf cent soixante trois mille neuf cent vingt six (4.963.926) nouvelles Parts Sociales Préférentielles avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Souscription et paiement

Comparaît alors Mademoiselle Christelle FRANK, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Parkridge Holdings Russia Limited, prénommée, en vertu de la prédite procuration.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée société Parkridge Holdings Russia Limited, quatre millions neuf cent soixante trois mille neuf cent vingt six (4.963.926) Parts Sociales Préférentielles de la Société nouvellement émises avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, à émettre en contrepartie d'une créance détenue par Parkridge Holdings Russia Limited envers la Société d'un montant de quatre millions neuf cent soixante trois mille neuf cent vingt six euros (EUR 4.963.926.-).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire sous la forme d'une lettre d'évaluation émise par Parkridge Holdings Russia Limited le 23 mai 2008, dans laquelle la créance a été décrite et évaluée.

La personne comparante produit cette lettre d'évaluation, dont la conclusion est la suivante:

"Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable is at least equal to the number and value of the four million nine hundred sixty three thousand nine hundred twenty six (4,963,926) corporate Shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each;
- we have no further comments to make on the value of the Receivable."

Une copie de la lettre d'évaluation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, ladite souscription est acceptée et quatre millions neuf cent soixante trois mille neuf cent vingt six (4.963.926) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de la Société entièrement libérées sont émises et allouées à Parkridge Holdings Russia Limited en contrepartie d'une créance consistant en un prêt plus les intérêts y afférents due par la Société à

Parkridge Holdings Russia Limited de quatre millions neuf cent soixante trois mille neuf cent vingt six euros (EUR 4.963.926.-).

Troisième résolution

Les associés décident de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital sus-mentionnée, qui devra désormais être lu comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq millions treize mille neuf cent vingt six euros (EUR 5.013.926.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et cinq millions mille quatre cent vingt six (5.001.426) parts sociales préférentielles (les "Parts Sociales Préférentielles", et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales"), avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune."

Quatrième résolution

Les associés décident d'autoriser tout gérant de la société, et/ou tout avocat de l'Etude WILDGEN, établie à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, avec faculté d'agir individuellement, pour modifier et signer le registre des associés de la Société en considération de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, et plus généralement pour entreprendre toute action nécessaire en relation avec les résolutions ci-dessus.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à vingt-neuf mille (29000.- €) euros, l'acte étant enregistré avec le taux de 0,50%.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FRANK - IMBS - MONNIER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juin 2008. Relation GRE/2008/2593. - Reçu vingt-quatre mille huit cent dix-neuf euros et soixante-trois cents, 0,5 %: 24.819,63 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008088334/231/223.

(080100918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

SP LUX Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 112.894.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

RED DRUM LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, established and having its registered office at 57/63, Line Wall Road, GBZ-Gibraltar, registration number 91825,

here represented by Miss Constanze BECKER, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the actual sole partner of SP LUX PROPERTIES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg section B number 112.894, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 15th of December 2005, published in the Mémorial C number 615 of the 24th of March 2006,

and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to adopt for the company a business year beginning on January 1 and ending on December 31 of the same year.

The sole shareholder decides furthermore, that as an exception the business year which has begun on July 1, 2007, finished on December 31, 2007.

Second resolution

Article 16 of the articles of association will have henceforth the following wording:

" **Art. 16.** The fiscal year of the Company shall begin on the first of January of each year and terminate on the thirty first of December of the same year."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

RED DRUM LIMITED, une société constituée et existant sous les lois de Gibraltar, établie et ayant son siège social à 57/63, Line Wall Road, GBZ-Gibraltar, numéro d'immatriculation 91825,

ici représentée par Mademoiselle Constanze BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est l'associée actuelle de SP LUX PROPERTIES S.à r.L, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg section B numéro 112.894, constituée par acte du notaire soussigné en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 615 du 24 mars 2006,

et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'adopter pour la société une année sociale commençant le 1^{er} janvier et finissant le 31 décembre de la même année.

L'associé décide encore qu'exceptionnellement l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} juillet 2007 a fini le 31 décembre 2007.

Deuxième résolution

L'article 16 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante Euro.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BECKER; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juin 2008, Relation GRE/2008/2600. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008088316/231/81.

(080101200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Cormoran Participations S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 500.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.744.

Constituée suivant acte reçu par M^e Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 janvier 2003, publié au Mémorial C-N ° 298 du 20 mars 2003.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2008

Quatrième résolution

L'Assemblée déplore le décès de notre Administrateur Monsieur Michel ROQUEPLO. L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Michel PAJOT, en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 14 mai 2008, qui poursuit le mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Demeurant à F-92800 Puteaux, 31-32 Quai de Dion Bouton

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008088405/1079/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Masaro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 75.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.496.

In the year two thousand and seven on the seventh of September.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

New Stream Asset Funding, LLC, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o National Corporate Research, 615 S. DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America,

hereby represented by Nadia Adjeroun, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 7 September 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Masaro Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg companies' and trade register under number B 130 496, having a current share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 July 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés, (the "Company")

The sole shareholder representing the entire share capital of the Company takes the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder decides to convert the share capital of the Company from the Euro currency (EUR) into the Canadian Dollar currency (CAD), on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank on 6 September 2007 at 2.15 p.m. CET, according to which one Euro (EUR 1) is the equivalent of CAD

1.4433 and to set the nominal value of each share to one Canadian Dollar (CAD 1), so as to bring the capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by two hundred and fifty shares (250) with a par value of fifty Euro (EUR 50) to eighteen thousand forty-one Canadian Dollars (CAD 18,041) represented by eighteen thousand forty-one (18,041) shares with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each.

Second Resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed share capital of the Company of an amount of fifty-six thousand nine hundred fifty-nine Canadian Dollars (CAD 56,959) from its present amount of eighteen thousand forty-one Canadian Dollars (CAD 18,041) represented by eighteen thousand forty-one (18,041) shares with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, up to seventy-five thousand Canadian Dollars (CAD 75,000) represented by seventy-five thousand (75,000) shares of a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each.

All the new shares have been subscribed by New Stream Asset Funding, LLC, prenamed, in the amount of fifty-six thousand nine hundred fifty-nine Canadian Dollars (CAD 56,959) represented by fifty-six thousand nine hundred fifty-nine (56,959) shares of a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each. All the issued shares are fully paid up by the prenamed subscriber by a contribution in cash so that the amount of payment in cash of fifty-six thousand nine hundred fifty-nine Canadian Dollars (CAD 56,959) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Third Resolution

The sole shareholder decides to fully restate the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company (including up and cross-stream transactions). The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Masaro Investments".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at seventy-five thousand Canadian Dollars (CAD 75,000) represented by seventy-five thousand (75,000) shares with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by two or more managers who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least one A manager and one B manager. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers whereby at least one shall be an A manager and one a B manager.

The board of manager may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 19. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or the articles of incorporation of the Company.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

New Stream Asset Funding, LLC, une société existant sous les lois de l'Etat du Delaware ayant son siège social à c/o National Corporate Research, 615 S. DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Nadia Adjeroun, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 septembre 2007. La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Masaro Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130 496, ayant un capital social de EUR 12.500.-, constituée par acte du notaire Maître Jean Seckler, en date du 12 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de la Société de l'euro (EUR) au dollar canadien (CAD), sur base du taux de conversion figurant sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne, le 6 septembre 2007 à 2.15 heures CET, selon lequel un euro (EUR 1) correspond à CAD 1.4433, et de fixer la valeur nominal de chaque action à un dollar canadien (CAD 1), afin de convertir le capital de la Société de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur de cinquante euro (EUR 50) chacune, en dix-huit mille quarante-et-un dollars canadien (CAD 18.041), représenté par dix-huit mille quarante-et-un (18.041) parts sociales d'une valeur d'un dollar canadien (CAD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de cinquante-six mille neuf cent cinquante-neuf dollars canadien (CAD 56.959) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille quarante-et-un dollars canadien (CAD 18.041) représenté par dix-huit mille quarante-et-un (18.041) parts sociales d'une valeur d'un

dollar canadien (CAD 1) chacune, à un montant de soixante-quinze mille dollars canadien (CAD 75.000) représenté par soixante-quinze mille parts sociales d'une valeur d'un dollar canadien (CAD 1) chacune. L'intégralité des nouvelles parts sociales ont été souscrites par New Stream Asset Funding, LLC, précitée, pour un montant de cinquante-six mille neuf cent cinquante-neuf dollars canadien (CAD 56.959) représenté par cinquante-six mille neuf cent cinquante-neuf (56.959) d'une valeur d'un dollar canadien (CAD 1) chacune.

L'intégralité des parts sociales ont été payées par la société précitée par un apport en numéraire de sorte que le montant de cinquante-six mille neuf cent cinquante-neuf dollars canadien (CAD 56.959) est mis à la disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'associé unique décide la refonte complète des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société (y compris pour des transactions en amont ou croisées).

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Masaro Investments».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du pays ou dans tout autre pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de soixante quinze mille dollars canadien (75.000,- CAD) représenté par soixante quinze mille (75.000) parts sociales, d'une valeur de un dollar canadien (1,- CAD) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par deux ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, composé d'au moins un gérant A et d'un gérant B. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance dont l'un doit être gérant A et l'autre gérant B.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'assemblée générale d'actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant ou en cas de pluralité de gérant, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes, sous les conditions suivantes:

1) le gérant ou en cas de pluralité de gérant, le conseil de gérance préparera un état comptable qui servira de base à la distribution des dividendes intérimaires;

2) l'état comptable devra faire ressortir l'existence de fonds suffisants disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve conformément, à la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée ou aux statuts de la Société.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: N. ADJEROUN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2007. Relation: LAC/2007/26222. — Reçu trois cent quatre-vingt-quinze euros et soixante cents (395,60.- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008088315/211/325.

(080101218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

OIKO-Consulting, Agence en Marketing, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 77.492.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008087915/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10513. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

BRE/Sweden 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.008.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2004, publié au

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 998 du 7 octobre 2004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008087917/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03706. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Hasa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 85.041.

Nous nous sommes démis, avec effet au 27 mars 2008, de notre fonction de Commissaire aux Comptes de la société Hasa Holding S.A., RCS Luxembourg B 85.041.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Eurocomptes S.A.

Marcel Recking

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008086850/1051/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00248. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Wickler Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 99.278.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 14 avril 2008

Démision de la fiduciaire Everard & Klein SàRL, RC Luxembourg B 63706, 83, rue de la libération L-5969 Itzig du poste de commissaire aux comptes

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61096, 53, route d'Arlon L-8211 Mamer au poste de commissaire aux comptes pour 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Le bureau

Mathias Wickler / Georges Wickler / Alain Wickler

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008086853/1197/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02945. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Lucretia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 121.153.

En vertu d'une cession sous seing privé, en date du 5 mars 2008, les 3 parts sociaux détenus par Jan VAN LANCKER résidant à Gentbos 1, B-9820 Bottelare, Belgique ont été cédées. Une part a été cédée respectivement à Madame Catherine VEREECKE résidant à Gentbos 1, B-9820 Bottelare, à Monsieur Bart VAN LANCKER résidant à B-9680 Maarkedal, Nederholbeek 43 et à Monsieur Steven VAN LANCKER résidant à B-9070 Destelbergen, Walbosstraat 14.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan VAN LANCKER / Kris GOORTS

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2008087818/1267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10907. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 29.597.

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg", en abrégé "Experta Luxembourg", ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 29.597), constituée suivant acte notarié en date du 20 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 79 du 29 mars 1989. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 20 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1513 du 19 octobre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean BODONI, Ingénieur Commercial, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Catherine DAY-ROYEMANS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine FAUTSCH, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 4 des statuts de la société comme suit: "La société a pour objet social l'activité de conseiller en investissement, la domiciliation de sociétés et d'entreprises ainsi que tout service en relation avec l'administration de sociétés et d'entreprises, de Fonds et de Sociétés d'Investissement, leur gestion, leur contrôle et surveillance, la tenue de la comptabilité et la confection de bilans, l'exercice de l'activité de teneur de registre et d'agent administratif du secteur financier, la prestation de services d'agent ou de mandataire commercial ou industriel, ainsi que la prestation de services de bureau pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, la mise à disposition de locaux et la location de bureaux.

En outre, la Société a également pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'achat, la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et toutes autres valeurs mobilières ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la société ou de ses filiales, sociétés associées ou affiliées.

De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant être utiles à l'accomplissement et le développement de son objet."

2) Annulation, dans l'article 5 des statuts, du texte concernant le capital autorisé venu à échéance et non renouvelé.

3) Modification du premier alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire."

4) Ajout d'un troisième alinéa à l'article 10 des statuts ayant la teneur suivante: "Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration."

5) Ajout de la phrase suivante à l'article 11 des statuts: "Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

6) Modification de l'article 12 des statuts en supprimant la phrase suivante: "La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale."

7) Modification de l'article 14 des statuts comme suit: "L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration par une demande écrite indiquant l'ordre du jour, de convoquer l'assemblée générale des actionnaires de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de mars à quinze heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale des actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles externes à la Société et à ses actionnaires le requièrent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée. Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés."

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet social l'activité de conseiller en investissement, la domiciliation de sociétés et d'entreprises ainsi que tout service en relation avec l'administration de sociétés et d'entreprises, de Fonds et de Sociétés d'Investissement, leur gestion, leur contrôle et surveillance, la tenue de la comptabilité et la confection de bilans, l'exercice de l'activité de teneur de registre et d'agent administratif du secteur financier, la prestation de services d'agent ou de mandataire commercial ou industriel, ainsi que la prestation de services de bureau pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, la mise à disposition de locaux et la location de bureaux.

En outre, la Société a également pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'achat, la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et toutes autres valeurs mobilières ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la société ou de ses filiales, sociétés associées ou affiliées.

De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant être utiles à l'accomplissement et le développement de son objet."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer les alinéas relatifs au capital autorisé dans l'article 5 des statuts comme la période des cinq ans pour laquelle le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit est venue à expiration.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que

celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un troisième alinéa à l'article 10 des statuts qui aura la teneur suivante:

"Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration."

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter la phrase suivante à l'article 11 des statuts:

"Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer à l'article 12 des statuts la phrase suivante: "La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale."

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 14 des statuts comme suit:

"L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration par une demande écrite indiquant l'ordre du jour, de convoquer l'assemblée générale des actionnaires de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de mars à quinze heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale des actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles externes à la Société et à ses actionnaires le requièrent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée. Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. BODONI, C. DAY-ROYEMANS, R. FAUTSCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juin 2008. Relation: EAC/2008/8329. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 07 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008088289/239/167.

(080100802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Subsea 7 (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 11.022,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 87.470.

En date du 15 juillet 2005, l'associé unique de la société, Subsea 7, Inc. a changé sa dénomination sociale pour Subsea 7 Holding Inc.

D'autre part, ce dit associé a modifié l'adresse de son siège social, devenu à présent:

Subsea 7 Holding Inc., Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands

Pour extrait sincère et conforme

POUR PUBLICATION ET REQUISITION

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008087819/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04795. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Geminus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 105.537.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2008

La démission de M. Claus Kühn en tant que administrateur de la société a été acceptée.

Sont nommés administrateurs:

- M. Frank Walenta, résidant professionnellement au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et
- M. Roeland Pels, résidant professionnellement au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et
- M. Bart Zech, résidant professionnellement au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et
- M. Jörg Fuhr, résidant professionnellement au Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main et
- M. Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Est nommé réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009 statuant sur les comptes annuels de 2008.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008087824/1463/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Santana Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 85.298.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008087908/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03553. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

IVG EuroSelect The Square Verwaltungsgesellschaft, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.364.

Am 15. April 2008, hat IVG Funds GmbH seine 125 Anteile an:

- IVG EuroSelect Fonds VII GmbH & Co. KG., eine Kommanditgesellschaft, gegründet unter deutschem Recht, eingetragen im Handelsregister Berlin-Charlottenburg, Deutschland unter der Nummer HR A 40520 B, mit Sitz in 6, Hallerstrasse, Berlin D-10587 abgetreten.

Zum Vermerk im Luxemburgischen Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. Juni 2008.

IVG EuroSelect The Square Verwaltungsgesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2008087832/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06549. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Abbey Re Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 118.751.

Extrait de l'assemblée générale des associés

4. L'Assemblée décide le renouvellement du mandat du réviseur externe Deloitte S.A. pour une période d'un an.

Pour le Conseil de Gérance

EURCO S.A.

Nicolas LEONARD

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008087833/1707/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02987. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Sogecore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 70.899.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2007

Première Résolution: Démission du Commissaire aux comptes

L'assemblée prend acte de la démission de Mme Sophie VANDEVEN, domiciliée professionnellement au 6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG, dans ses fonctions de commissaire aux comptes, sans que la révision des comptes 2006 n'ait été effectuée.

Signature.

Référence de publication: 2008087844/689/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08376. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Harsco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 104.400,00.

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 132.255.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire (l'Assemblée) des associés de la Société tenue à Luxembourg le 30 juin 2008

L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants pour une durée indéterminée à compter du 30 juin 2008:

- Monsieur Stéphane Navarra, gérant A;
- Monsieur Mark E. Kimmel, gérant B; et
- Monsieur Nicolas Vandevyver, gérant B.

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société à compter du 30 juin 2008 jusqu'à la prochaine assemblée des associés qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Harsco Luxembourg S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008087839/2460/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03472. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Banque LBLux, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 11.035.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates der Banque LBLux S.A. vom 13.06.2008

Änderungen im Verwaltungsrat

Der Verwaltungsrat wählt, vorbehaltlich der Zustimmung durch die CSSF und der Bestätigung der Wahl durch die nächste Generalversammlung, Herrn Paul Bodensteiner, Ludwig-Erhard-Allee 1, D-81739 München, zum Mitglied des Verwaltungsrates der Banque LBLux. Herr Paul Bodensteiner nimmt seine Wahl zum Mitglied des Verwaltungsrates der Banque LBLux S.A. an.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Norbert Palsa / Frank Hamen

Référence de publication: 2008087841/1954/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03475. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Brenntag FinanceCo I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 99.197.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance tenu en date du 5 décembre 2007

Résolution

Le conseil décide de coopter comme gérant Mr Pierre Stemper, demeurant professionnellement au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, né à Poissy (France) le 6 décembre 1970, en remplacement de Mme Sylvia Lefort, née le 1^{er} juin 1969 à Issy-les-Moulineaux (France), demeurant au 90, avenue du Progrès, F-69680 Chassieu (France), son mandat expirant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme
Brenntag FinanceCo II, Société à responsabilité limitée
Signature / Signature
Un gérant / un gérant

Référence de publication: 2008088394/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Sogecore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 70.899.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 février 2008

Quatrième Résolution: Nominations statutaires

a) MM. Jean THILLY, Gilles COREMANS et Pierre Claude PERRENOUD dont les mandats prennent fin à l'issue de cette Assemblée se représentent au suffrage des membres de celle-ci.

Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

b) Le mandat du Commissaire aux comptes M. Jean NAVEAUX, domicilié professionnellement au 29, avenue de Monterey, L-2163 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2008087842/689/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08381. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Sogecore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 70.899.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 28 décembre 2007

Première Résolution: Nomination du Commissaire aux comptes

Le Président soumet M. Jean NAVEAUX comme Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée nomme à l'unanimité comme nouveau Commissaire aux Comptes M. Jean NAVEAUX, domicilié professionnellement au 29, avenue de Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Signature.

Référence de publication: 2008087843/689/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08379. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Tarizzio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.668.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 juin 2008

- La cooptation de Monsieur Benoît PARMENTIER, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Ariane VIGNERON, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 13 juin 2008.

Certifié sincère et conforme

TARIZZIO S.A.

B. PARMENTIER / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008087850/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03180. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Airventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.484.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une présidente en la personne de Madame Natalia VENTURINI. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

AIRVENTURES S.A.

N. PICCIONE / L. MOSTADE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008087851/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03181. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Compagnie Financière et Foncière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 72.189.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2008

- La démission de Monsieur Philippe DUCATE est acceptée avec effet au 25 juin 2008.

- Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommée nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2008.

Certifié sincère et conforme

COMPAGNIE FINANCIERE ET FONCIERE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008087852/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03182. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Swissrisk Financial Systems GmbH Niederlassung Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger,

(anc. Swissrisk AG Niederlassung Luxembourg).

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.713.

—
Niederschrift

über die Kenntnisnahme des Hauptversammlungsbeschlusses zur Umfirmierung der Swissrisk AG in Swissrisk Financial Systems GmbH bei gleichzeitigem Formwechsel.

Hiermit wird der Beschluss der Hauptversammlung der Swissrisk AG vom 18. Juni 2008 zur Umfirmierung bei gleichzeitigem Formwechsel der Gesellschaft in Swissrisk Financial Systems GmbH zur Kenntnis genommen.

Die Handelsregister-Nr. für die neue Gesellschaft lautet auf 83397.

Frankfurt am Main, 08.07.2008.

Dr. Peter Marschall / Peter Hemmer.

Référence de publication: 2008087863/9186/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04022. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Cobex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.770.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l., 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l., 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087856/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

CVI GVF Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.810.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l.

25B, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Luxembourg

vers le

CVI GVF (Lux) Master S.à.r.l.

11-13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008087857/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03210. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Karma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.101.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2008

- La démission du Commissaire aux Comptes, DELOITTE ET TOUCHE, est actée avec effet au 1^{er} janvier 2003;
- la demande faite à la société FIN-CONTRÔLE SA, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg d'examiner les comptes annuels arrêtés aux 31 décembre 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007 est ratifiée.

- les mandats d'Administrateurs de Messieurs Serge KRANCENBLUM, diplômé en M.B.A. et Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant tous 2 professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013;

- la société FIN-CONTRÔLE S.A., ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 12 juin 2008.

Certifié sincère et conforme

KARMA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008087854/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08802. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Palamon Collection Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 124.971.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Palamon Collection Holdco S.à r.l." (the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", having its registered office at, 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 124 971, incorporated by deed acted on the 29th day of January 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 876 of May 14, 2007 whose articles of association have been amended by deed of the 14th day of March 2008, in process of publication in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 58,120 shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 101,875 (one hundred one thousand eight hundred seventy-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 1,453,000 (one million four hundred fifty-three thousand euros) to EUR 1,554,875 (one million five hundred fifty-four thousand eight hundred seventy-five euros) by the issue of 4,075 (four thousand seventy-five) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 398,225 (three hundred ninety-eight thousand two hundred twenty-five euros);

2. Subscription and payment of the 4,075 (four thousand seventy-five) new shares by way of contribution in cash, by Palamon European Equity II, L.P. and by Palamon European Equity II "BOA", L.P.;

3. Amendment of article 5 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such actions;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

First resolution

The general meeting of shareholders, i.e.:

1. The company PALAMON EUROPEAN EQUITY II, L.P., registered as a limited partnership in England under the Limited Partnership Act 1907 with number LP10434 and with registered address at 33, King Street, SW1Y 6RJ, London, United Kingdom; represented by Mr. Louis G. Elson, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

2. The company PALAMON EUROPEAN EQUITY II, "BOA", L.P., registered as a limited partnership in England under the Limited Partnerships Act 1907 with number LP10450 and with registered address at 33, King Street, SW1Y 6RJ, London, United Kingdom; represented by Mr. Louis G. Elson, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 101,875 (one hundred one thousand eight hundred seventy-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 1,453,000 (one million four hundred fifty-three thousand euros) to EUR 1,554,875 (one million five hundred fifty-four thousand eight hundred seventy-five euros) by the creation and issue of 4,075 (four thousand seventy-five) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, to be subscribed on payment of a total share premium amounting to EUR 398,225 (three hundred ninety-eight thousand two hundred twenty-five euros).

The shareholders resolve to record the subscription of 4,075 (four thousand seventy-five) new shares by themselves, that is to say by Palamon European Equity II, L.P. and by Palamon European Equity II "BOA", L.P..

All the 4,075 (four thousand seventy-five) new shares and the share premium have been fully paid in cash so that the amount of EUR 500,100 (five hundred thousand one hundred euros) is at the disposal of the Company.

The documents attesting the payments in cash have been presented to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders accept the subscription of the new shares by themselves, that is to say:

1. The company PALAMON EUROPEAN EQUITY II, L.P., prenamed, for 4,002 new shares as well as an amount of EUR 391,148.22 of share premium;

2. The company PALAMON EUROPEAN EQUITY II, "BOA", L.P., prenamed, for 73 new shares as well as an amount of EUR 7,076.78 of share premium;

Total: creation of 4,075 new shares and a share premium of EUR 398,225.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is fixed at EUR 1,554,875 (one million five hundred fifty-four thousand eight hundred seventy-five euros) represented by 62,195 (sixty-two thousand one hundred ninety-five) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le seize avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Palamon Collection Holdco S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 124 971 constituée suivant acte du 29 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 876 du 14 mai 2007, dont les statuts ont été modifiés par acte du 14 mars 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 58,120 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 101,875 (cent et un mille huit cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1,453,000 (un million quatre cent cinquante-trois mille euros) à EUR 1,554,875 (un million cinq cent cinquante-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) par l'émission et la création de 4,075 (quatre mille soixante-quinze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et par le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 398,225 (trois cent quatre-vingt dix-huit mille deux cent vingt-cinq euros);

2. Souscription et paiement des 4,075 (quatre mille soixante quinze) nouvelles parts sociales par apport en numéraire par Palamon European Equity II, L.P. et par Palamon European Equity II "BOA", L.P.;

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée des associés, à savoir:

1. La société PALAMON EUROPEAN EQUITY II, L.P., une société en commandite de droit anglais selon le "Limited Partnerships Act 1907" enregistrée sous le numéro LP10434, ayant son siège social au 33, King Street, SW1Y 6RJ, Londres, Royaume-Uni, représenté par M. Louis G. Elson, en vertu d'une procuration;

2. La société PALAMON EUROPEAN EQUITY II, "BOA", L.P., une société en commandite de droit anglais selon le "Limited Partnerships Act 1907" enregistrée sous le numéro LP10450, ayant son siège social au 33, King Street, SW1Y 6RJ, Londres, Royaume-Uni, représenté par M. Louis G. Elson en vertu d'une procuration;

décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 101,875 (cent et un mille huit cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1,453,000 (un million quatre cent cinquante-trois mille euros) à EUR 1,554,875 (un million cinq cent cinquante-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) par l'émission et la création de 4,075 (quatre mille soixante-quinze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune souscrite intégralement ainsi que d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 398,225 (trois cent quatre-vingt dix-huit mille deux cent vingt-cinq euros) et libérées par un apport en numéraire, d'un montant total EUR 500,100 (cinq cent mille cent euros).

Les associés décident d'enregistrer la souscription des 4,075 (quatre mille soixante-quinze) nouvelles parts sociales par eux-mêmes, à savoir Palamon European Equity II, L.P. et par Palamon European Equity II "BOA", L.P..

Toutes les 4,075 (quatre mille soixante-quinze) nouvelles parts sociales, ainsi que la prime d'émission, ont été intégralement libérées en espèces de manière à ce que le montant de EUR 500,100 (cinq cent mille cent euros) est à la disposition de la Société.

Les documents attestant les paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les associés acceptent la souscription des parts sociales nouvelles par eux-mêmes, à savoir:

1. PALAMON EUROPEAN EQUITY II, L.P., prédésignée, pour 4,002 nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission de EUR 391,148.22;

2. PALAMON EUROPEAN EQUITY II, "BOA", L.P., prédésignée, pour 73 nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission de EUR 7,076.78;

Total: Création de 4,075 nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission de EUR 398,225.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art 5.** Le capital social est fixé à EUR 1,554,875 (un million cinq cent cinquante-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) divisé en 62,195 (soixante-deux mille cent quatre-vingt quinze) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2008. Relation LAC/2008/16025. - Reçu deux mille cinq cents euros cinquante cents (2.500,50 €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 MAI 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008088306/211/163.

(080100986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Invista European RE Solingen PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.741.

In the year two thousand eight, on the seventeenth day of the month of June.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

there appeared:

"Invista European Real Estate Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-108.463 (the "Shareholder"),

here represented by M^e Eric Cadilhac, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 19 May 2008,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder being the sole shareholder of "Invista European RE Solingen PropCo S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,600.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.741 and incorporated pursuant to a notarial deed dated 5 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 552 of 16 March 2006 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended pursuant to a notarial deed dated 16 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 674 of 21 April 2007.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

To amend the financial year of the Company which will start on 1st October and ending on 30 September of the following year, instead of starting on 1st January and end on 31 December of each year.

- To amend article 14 of the articles of incorporation of the Company in order to adjust the financial year.
- To adjust the financial year of the Company, which started on 1 January 2008.

Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to amend the financial year of the Company which will start on 1 October and ending on 30 September of the following year, instead of starting on 1 January and end on 31 December of each year.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholder resolved to amend article 14 of the articles of incorporation of the Company in order to adjust the financial year so that it shall read, in its English version, as follows:

" **Art. 14.** The Company's year starts on the 1 October and ends on 30 September of the following year."

Third resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolved that the financial year of the Company, which started on 1 January 2008, shall end on 30 September 2008.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorherstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendacht, am siebzehnten Tag des Monats Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

"Invista European Real Estate Holdings S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500,- und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B-108.463 (der "Gesellschafter"),

hier vertreten durch Herrn Eric Cadilhac, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in Luxemburg, kraft der in Luxemburg, am 19. Mai 2008 erteilten Vollmacht,

welche, nachdem sie ne varietur durch den Vertreter der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung dauerhaft beigefügt wird.

Der Gesellschafter ist der Alleingesellschafter der "Invista European RE Solingen PropCo S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.600,-, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 112.741 und gegründet gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen am 5. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 552 vom 16. März 2006 (die "Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen am 16. November 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 674 vom 21. April 2007.

Der Gesellschafter, handelnd in der oben genannten Eigenschaft, erklärt vollständig über die Beschlüsse unterrichtet zu sein, die auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung:

- Änderung des Geschäftsjahres, welches nunmehr am 1. Oktober anfangen und am 30. September des folgenden Jahres enden wird, anstelle vom 1. Januar bis zum 31. Dezember.

- Abänderung von Artikel 14 der Satzung der Gesellschaft, um das Geschäftsjahr anzupassen.

Abänderung des Geschäftsjahres, welches am 1. Januar 2008 begonnen hat.

Sonstiges.

und hat den unterzeichnenden Notar aufgesucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt das Geschäftsjahr abzuändern, welches nunmehr am 1. Oktober anfangen und am 30. September des folgenden Jahres enden wird, anstelle vom 1. Januar bis zum 31. Dezember.

Zweiter Beschluss

Aufgrund des vorherigen Beschlusses, beschließt der Gesellschafter Artikel 14 der Satzung abzuändern, welcher nunmehr, in seiner deutschen Fassung, folgenden Wortlaut haben wird:

" **Art. 14.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Oktober und endet am 30. September des folgenden Jahres."

Dritter Beschluss

Aufgrund des ersten Beschlusses, beschließt der Gesellschafter das Geschäftsjahr, welches am 1. Januar 2008 begonnen hat und am 30. September 2008 enden wird.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass, auf Anfrage der oben genannten erschienenen Person, die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, gefasst ist; auf Anfrage der gleichen Person und im Falle einer Nichtübereinstimmung des englischen und des deutschen Textes, wird der englische Text vorwiegen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: E. CADILHAC, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 20. Juni 2008, Relation: EAC/2008/8355. — Erhalten zwölf Euro (12.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung in Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 09 Juli 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008088297/239/102.

(080100845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Contemporary Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 80.129.

Le bilan au 28/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/7/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087923/2703/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02188. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

GOLDENBURY (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.565.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/7/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087919/2703/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02184. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

J.P. Intérieurs S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 105, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.868.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, am vierundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Urbain THOLL, Notar im Amtswohnsitz zu Mersch.

Ist erschienen:

Herr Joachim PAULS, Raumausstatter, wohnhaft in 54668 Prümzurlay, Kapellenstrasse 10

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersuchte ihm Nachfolgendes zu beurkunden:

Art. 1. Der Unterzeichnete und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Raumausstattung der Handel mit Einrichtungsgegenständen für Hotel-Büro-Gastronomie und Privatbereich, Montage genormter Baufertigteile, und der Vertrieb und die Montage von Flexstone Flexsandsteinfurnier, Fenster, Türen und Fertigmöbel.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

Die Gesellschaft übt ihre Tätigkeit sowohl in Luxemburg als auch im Ausland aus.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage angerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "J.P. Intérieurs S.à r.l."

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Echternach.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung an jede andere Adresse der Ortschaft verlegt werden.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDVIERHUNDERT (12.400.-) EURO, eingeteilt in HUNDERT (100) Anteile von je HUNDERTVIERUNDZWANZIG (124.-) EURO.

Diese Stammeinlagen werden von Herrn Joachim PAULS, gezeichnet.

Diese Anteile wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von ZWÖLFTAUSENDVIERHUNDERT (12.400) EURO der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter zählt, kann dieser seine Anteile beliebig abtreten, ganz oder teilweise.

Wenn die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern besteht, so sind diese Anteile zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Zustimmung der Gesellschafter welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals beziehungsweise drei Viertel des Kapitals der Überlebenden Gesellschafter vertreten erfordert; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Art. 8. Tod, Verlust der Geschäftstätigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes zu vertreten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendacht.

Art. 14. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Mindestens fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 18. Für die Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Erklärung

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, daß die Geschäftsfähigkeit gegebenenfalls der Zustimmung der zuständigen Behörden bedarf.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr TAUSENDEINHUNDERT (€ 1.100,-) EURO abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung hat der einzige Gesellschafter und handelnd an Stelle der Generalversammlung, folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgelegt.

Zweiter Beschluss

Es wird zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt Herr Joachim PAULS, vorgenannt.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Vierter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft ist in L-6562 Echternach, 105, route de Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Pauls, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 30 juin 2008, Relation: MER/2008/1088. — Reçu soixante-deux euros à 0,5 % = 62 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juillet 2008.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2008088348/232/107.

(080101225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

**Parkridge Retail Ukraine Goldblat S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Parkridge France Offices S.à r.l.).**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.311.

In the year two thousand eight, on the eighteenth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Parkridge Retail Ukraine S.à r.l., a private limited liability company "société à responsabilité limitée", incorporated under Luxembourg law, with registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.301,

duly represented by Maître Barbara IMBS, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

The presaid Parkridge Retail Ukraine S.à r.l. is the sole member of the private limited liability company Parkridge France Offices S.à r.l., with registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.311, incorporated by a deed received by the undersigned notary on April 19, 2007, published in the Mémorial C number 1229 on June 21, 2007 (hereinafter referred to as the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company, has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

87215

First resolution

The sole member resolves to change the name of the Company into Parkridge Retail Ukraine Goldblat S.à r.l.

Second resolution

The sole member resolves to amend Article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the change of name of the Company.

Consequently, Article 1 of the articles of association of the Company shall henceforth be read as follows:

"There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of Parkridge Retail Ukraine Goldblat S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Corporation")."

Third resolution

The sole member of the Company acknowledges the resignation of Mr. Georges GUDENBURG from his position as manager of the Company with effect as from the date of the present resolutions and grants him full discharge for the execution of his mandate as manager of the Company.

Fourth resolution

The sole member of the Company resolves to appoint Mr. Jaroslaw FIJALKOWSKI, born in Piotrkow Trybunalski, on August 14, 1973, residing in 13, Wojka Polskiego 41/43m, PL-97-3000 Piotrkow Trybunalski, Poland, in replacement of Mr. Georges GUDENBURG, as new manager of the Company with effect as from the date of the present resolutions and for an unlimited period.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Corporation, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately eight hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Parkridge Retail Ukraine S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon la loi luxembourgeoise, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.301,

dûment représentée par Maître Barbara IMBS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée Parkridge Retail Ukraine S.à r.l. est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Parkridge France Offices S.à r.l., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.311, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1229 du 21 juin 2007 (ci-après la "Société").

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société en Parkridge Retail Ukraine Goldblat S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination sociale.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts de la Société devra désormais être lu comme suit:

"Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de Parkridge Retail Ukraine Goldblat S.à r.l. (ci-après dénommée la "Société")."

87216

Troisième résolution

L'associé unique de la Société prend acte de la démission de Maître Georges GUDENBURG de sa fonction de gérant de la Société avec effet à la date des présentes résolutions et lui donne pleine décharge pour l'exécution de son mandat en tant que gérant de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société décide de nommer Monsieur Jaroslaw FIJALKOWSKI, né à Piotrkow Trybunalski, le 14 août 1973, résidant à 13, Wojka Polskiego 41/43m, PL-97-3000 Piotrkow Trybunalski, Pologne, en remplacement de Maître Georges GUDENBURG, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet à la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à huit cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: IMBS; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juin 2008, Relation GRE/2008/2659. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008088327/231/100.

(080100896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

BRE/Sweden 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.008.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2004, publié au

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 998 du 7 octobre 2004.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008087916/6773/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03708. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.
